

**Les facteurs de sérénité, travail, capital et sol**  
**Dans le processus d'économie politique**  
**Au sujet de la composition du « Cours d'économie politique »<sup>1</sup>**  
*Stephan Eisenhut*

Dans la vie extérieure, les êtres humains se heurtent souvent les uns aux autres dans leurs intérêts. À cette occasion, les plus forts s'imposent le plus souvent contre les plus faibles, dans l'actuel État de droit démocratique. Stephan Eisenhut démontre, dans sa contribution au sujet de la 7<sup>ème</sup> conférence du *Cours d'économie politique* de Rudolf Steiner, comment ceci est une conséquence du fait qu'une vie de l'esprit égoïste a pu se rendre maître du monopole du pouvoir étatique, pour conformer le droit selon ses propres intérêts. Une vie de l'esprit qui se tourne simplement sur les phénomènes extérieurs, ne peut ni surmonter l'égoïsme, ni former des concepts au moyen desquels les comportements sociaux se laissent configurer de manière sensée.

**Pouvoir et limitation de pouvoir**

En tant que réaction au système totalitaire du national-socialisme et au communisme, tout comme au *laisser-faire* [en français dans le texte, *ndt*] du libéralisme du 19<sup>ème</sup> siècle, l'ordolibéralisme s'est développé, au second tiers du 20<sup>ème</sup> siècle, comme une école de politique économique dont la sollicitation centrale de son contenu est une limitation du pouvoir. La liberté de l'individu, ainsi reconnue, est menacée des deux côtés. D'un côté, des processus économiques, qui ne sont pas clairement ordonnés dans l'économie de marché, tendent à une accumulation du pouvoir privé au sein de petits groupes. De l'autre, le danger existe que l'État commence à intervenir en guidant dans tous les intérêts économiques et spirituels de l'être humain. À l'inverse du *laisser-faire* [*idem*, *ndt*] de l'ordolibéralisme, s'est développée l'idée, particulièrement dans cette « école de Fribourg », représentée en particulier par Walter Eucken et Franz Böhm, que l'économie de la division moderne du travail nécessite un État fort. Mais cet État — et ici cette école se rattache aux idées de limitation de la puissance de l'État de Wilhelm von Humboldt — ne doit pas violer la sphère privée de l'être humain individuel. Or cela se produit partout où des processus économiques doivent être guidés par des décisions du pouvoir central. Sous le point de vue particulier de la politique économique se pose pour cette raison la question de savoir comment l'État peut devenir, non pas une instance directrice, « mais au contraire une puissance de mise en place d'un ordre fonctionnel et libre dans l'économie industrialisée »<sup>2</sup> En conséquence, un État fort a la mission de veiller à empêcher la naissance du monopole du pouvoir privé. Un point cardinal d'attaque devient la politique de concurrence. Très unilatéralement aujourd'hui, de nombreux ordo-libéraux ont confiance dans la « fonction de limitation de pouvoir » par la concurrence. Ceux qui réussissent dans le marché tendent de plus à créer des barrières d'accès au marché pour d'autres offrants, afin de s'assurer une position de monopole. Et s'il arrive à la politique de juguler conséquemment de telles aspirations, alors on croit que des positions de puissance, prenant nécessairement naissance sans cesse dans la vie économique, seront de nouveau enrayées par de nouveaux processus du marché.

Bien entendu, il y a aussi un courant de fond de l'ordolibéralisme, qui remet cette conception en cause d'une manière pénétrante. L'ordolibéralisme a certes mis en équilibre des questions de pouvoir importantes, comme le souligne Dirk Löh, dans son ouvrage *Principe d'une économie de rente*. Pourtant, il révèle aussi impitoyablement l'incurie de l'ordolibéralisme. La problématique qui émane de telles rentes (ou revenus dans l'économie, qui ne se réfèrent pas à une production/service rendu(e) en échange) en dépendant avec cela de l'institution indifférenciée d'un droit de propriété, n'est pas correctement reconnue.<sup>3</sup> L'idée fondamentale correcte de l'ordolibéralisme doit

<sup>1</sup> Dans la série « Au sujet de la composition du *Cours d'économie politique* » sont mis en rapport les points de vue économiques de Rudolf Steiner, en 1922, au long de 14 conférences, d'avec les problèmes économiques du temps présent. Chaque contribution isolée peut être lue indépendamment des autres et si besoin être approfondie par celles qui précèdent. Il s'agit ici de la première considération partant de la 7<sup>ème</sup> conférence : Rudolf Steiner : *Cours d'économie politique* (1922 ; GA 340), Dornach 2002.

<sup>2</sup> Walter Eucken : *Principes de la politique économique*, Tübingen 2004, p.332, note de bas-de page 1.

<sup>3</sup> Dirk Löh : *Principes de l'économie de rente — comment la propriété devient produit du vol*, Marbourg 2013, p.177. Löh est professeur en doctrine fiscale et d'économie écologique à l'Université de Trier, Campus-environnement de Birkenfeld.

conséquentement se tourner aussi sur la question de la propriété. Depuis la théorie économique néoclassique, selon Löhr, on ne distingue plus proprement entre « terre » et « capital », en tant que facteurs de production autonomes. Löhr voit une différence décisive : les biens capitaux (par exemple : machines, bâtiments, engins de transport et autres) peuvent être augmentés, alors que la terre ne peut pas l'être. C'est la raison pour laquelle la fonction de restriction de puissance de la concurrence ne peut agir aussi que sur les biens capitalisés. Celui qui détient des biens capitaux, pour l'utilisation desquels il existe nonobstant un grand besoin, possède un avantage du simple fait du droit de propriété qui lui gratifie de manière les plus variées ses revenus de rente. Il peut thésauriser ses droits, par exemple, c'est-à-dire d'abord en retirer la possibilité d'utilisation à la société. De celle-ci naissent de ce fait des coûts de renonciation. À n'importe quel moment se trouvera quelqu'un qui sera prêt à offrir des prix beaucoup plus élevés pour la possibilité d'utilisation. Le propriétaire de tels « *assets* critiques [*biens* critiques, en anglais, *ndt*] » peut par ce moyen empocher une rente de caractère monopolistique.<sup>4</sup> La stratégie de tels groupes, petits mais bien organisés, vise précisément pour cette raison à entrer en possession de tels droits, qui sont très appropriés au ciblage des revenus de rentes, sans service rendu (ce qu'on appelle le « *rent grabbing* » [*accaparement de loyer* », en anglais, un « peuple » au comportement économique très « accapareur d'argent », *ndt*]).<sup>5</sup> Ces groupes disposent aussi de moyens de faire encaisser aux États leurs propres intérêts particuliers (ce qu'on appelle la « *state capture* » [pas besoin de traduire, ici n'est-ce pas ? *ndt*]).<sup>6</sup> Les coûts de tels comportements sont déchargés sur les groupes sociaux faiblement organisés. Le citoyen isolé ne peut donc pas du tout percer à jour la multiplicité de ces charges spéciales et n'a, par conséquent, aucune possibilité de se rebeller.<sup>7</sup>

### **Ordolibéralisme et *Dreigliederung***

Un fondement central du penser ordolibéral, c'est le dualisme État-économie. La vie économique est comprise comme un domaine, à l'intérieur duquel l'individu poursuit des intérêts économiques. L'État, par contre, doit défendre les intérêts de la communauté et seul un tel État est fort lorsqu'il s'entend à se restreindre à la configuration de formes générales à l'intérieur desquelles la vie économique se déroule. Même Löhr se meut à l'intérieur de cette conceptualité. Toutefois conditionné par sa façon de poser le problème, il se heurte partout à ses limites. Aux temps modernes, en effet, le penser est tombé dans la partialité, laquelle ne peut qu'être de nouveau surmontée qu'en vertu de la conscience humaine. Le dualisme État-économie est une conséquence nécessaire de cette unilatéralité. Il a conduit à ce que l'esprit ne peut plus être vécu comme une vertu autonome, essentielle. Cette force/vertu est soit reniée ou purement et simplement exploitée, à l'appui des formes de son apparition. Dans ce dernier cas, on voit certes qu'elles ont été formées et que ces formes ne peuvent pas être elles-mêmes dérivées de la réalité qui tombe sous le sens. Mais ce qu'on ne voit pas, nonobstant, c'est *qui* les conforme ou *ce qui* les forme concrètement. L'État lui-même ne peut pas du tout former, mais les êtres humains individuels, au contraire seulement, peuvent se servir de l'organisation du pouvoir étatique, pour imposer des formes qu'ils considèrent comme sensées. Quand à savoir quelles formes sont à considérer au moyen du caractère de forte imposition, cela dépend cependant de la manière dont ces êtres humains cultivent ensemble la vie spirituelle individuelle. Une vie spirituelle d'imprégnation catholique mènera à d'autres formes que celle d'imprégnation protestante ou bien encore celle d'imprégnation athée-scientifique.<sup>8</sup> Mais il ne suffit pas de problématiser l'État en tant « qu'instance régulatrice ». Les

<sup>4</sup> Voir à l'endroit cité précédemment, p.29.

<sup>5</sup> L'économiste américain Gordon Tullock forgea pour cela ici le concept « *rent-seeking* [*recherche de rente* », plus incisif encore et mordant que « *grabbing* » *ndt*] » (dans : *The rent-Seeking Society*, p.5 ; cité d'après Löhr). Dirk Löhr lui-même utilise pour cela ici l'expression « *rent-grabbing* » (voir aussi son site internet : <http://rent-grabbing.com>).

<sup>6</sup> Löhr à l'endroit cité précédemment, p.53.

<sup>7</sup> À l'endroit cité précédemment. [C'est ici qu'on met le doigt sur le caractère vicieux de l'économie anglo-saxonne qui garantit un revenu quelle que soit l'utilisation ou pas des biens-capitaux. On comprend par exemple dès lors l'extrapolation de ce phénomène au TTIP par la simple possibilité donnée aux consortiums de porter plainte devant des tribunaux *privés* pour « non-réalisation de profits espérés » contre des États, dont les ressortissants seraient ainsi astreints à les indemniser par l'impôts. *ndt*]

<sup>8</sup> L'influence concrète de la manière d'être particulière de la vie spirituelle sur la structure sociale a été élaborée par moi dans cette série à divers endroits, voir en particulier *Structures sociales et le pouvoir des religions*, dans *Die Drei*

fonctions de la vie spirituelle et de l'État politique sont ensuite mélangées les unes avec les autres, lorsque l'État est purement et simplement considéré comme une « puissance ordonnatrice ». <sup>9</sup> Mais cela empêche que la vie juridique puisse correctement s'organiser démocratiquement. Car la vie de l'esprit, qui repose sur les facultés individuelles de l'être humain, doit faire valoir son caractère <sup>10</sup> aristocratique, si elle est censée conserver l'initiative à l'intérieur de l'État au bénéfice de la communauté. Ceci ne sera pas atteint, en règle générale, d'autant plus qu'apparaîtra le côté tyrannique de la vie spirituelle. Le monopole du pouvoir de l'État doit de ce fait subir sans résistance l'influence d'intérêts particuliers.

L'idée de *Dreigliederung* de l'organisme social repose sur une articulation selon des activités, ou le cas échéant, des fonctions. Les activités de la vie de l'esprit doivent être parfaitement séparées de celles de la vie juridique et de la vie économique. C'est précisément nécessaire en cela parce que la vie de l'esprit développe présentement, en rapport avec l'évolution individuelle de l'être humain, un pôle très égoïste. Dans cette mesure, l'exigence de l'ordolibéralisme — que l'État ne doive pas intervenir en régulant les affaires de l'individu isolé — est aussi parfaitement justifiée. Le problème est seulement que l'ordolibéralisme conçoit le ressort égoïste de l'être humain en tant que propriété inhérente à la vie économique. Steiner, par contre, conçoit la nature de la vie économique comme étant orientée sur et par la communauté. Car si l'on ramène l'égoïsme dans la vie économique, alors celle-ci ne peut plus s'organiser économiquement. <sup>11</sup> Les répercussions nuisibles de l'égoïsme humain ne peuvent cependant être interceptées qu'à l'intérieur de la vie spirituelle, par un renforcement du pôle communautaire. Ainsi, de la même façon que la vie économique ne peut être organisée qu'économiquement, lorsqu'elle s'oriente sur le bien commun, de même la vie juridique ne peut être conforme à sa nature que si elle protège l'égoïsme justifié de l'être humain individuel. C'est un besoin élémentaire que le corps personnel ou l'âme personnelle, ne soit pas lésé(e) par des êtres humains qui croient faire valoir le droit du plus fort. Toutefois la vie du droit ne doit pas rogner non plus la libre initiative de l'être humain individuel. Mais elle doit cependant restreindre celle-ci, là où l'égoïsme de l'un devient le problème de l'autre. La délimitation de la frontière ne pouvant que se produire par voie démocratique.

L'ordolibéralisme construit pour ainsi dire sur une vie spirituelle partagée en deux. En rapport à la manière de mener les affaires, il n'en décrit que le pôle égoïste. Et il dresse des exigences abstraites pour la vie juridique qui, parce qu'elles sont censées être politiquement imposées, empoisonnent la vie spirituelle. <sup>12</sup> La vie de l'esprit, vue dans son ensemble, se meut toutefois entre le pôle égoïste et celui de la communauté. Les énergies qui structurent et forment la communauté sont aujourd'hui vécues en tout cas à l'intérieur des communautés religieuses. Celles-ci ne peuvent plus nonobstant fonder un plus vaste organisme communautaire. Celles-ci tombent sans résistance dans des conflits religieux avec d'autres groupes. Un chemin doit donc être trouvé qui soit praticable indépendamment des confessions religieuses et mène de nouveau aux énergies qui structurent et conforment la communauté. Par le développement du penser humain, l'être humain est devenu étranger à ces énergies ; il doit les retrouver à l'intérieur du penser. Cela ne va que si le penser est perfectionné.

---

2/2013, pp.39 et suiv. [en français DDSE213.DOC, sur simple demande auprès du traducteur :

[daniel.kmiecik@dbmail.com](mailto:daniel.kmiecik@dbmail.com), ndt]

<sup>9</sup> Pour une conférence du 5.2.1919, Rudolf Steiner remarque, au sujet de la « composante juridique [*rechtliche Glied*] correcte » de l'organisme social : « cette composante ne peut justement pas fournir de telles lois, qui réglementent la vie spirituelle et celle économique. » « C'est ce que déjà l'ancien libéralisme n'a pas compris » Rudolf Steiner : *La question sociale* (1919, GA 328, Dornach 1977) p.181.

<sup>10</sup> Voir en outre ici Stephan Eisenhut : *Esclavage moderne et Christianisme*, dans *Die Drei*, 6/2012, en particulier pp.31-36. [non traduit en français, ndt]

<sup>11</sup> Voir mes développements dans : *Surmonter l'égoïsme économique en tant que problème de direction*, dans *Die Drei* 10/2012, pp.45 et suiv. [non traduit en français, ndt]

<sup>12</sup> Au même endroit, voir la note 9) Rudolf Steiner remarque au sujet de la composante spirituelle : « Le contenu en est intoxiqué par la convoitise de ce qui n'appartient à son contenu : position ou bien volonté d'imposer une tendance = parti conservateur, libéral etc. Qui a donc installé un paravent devant le monde de l'esprit, de sorte que celui-ci ne puisse plus être vu ?

### Science économique des rentes et limitation de pouvoir

Le problème de la « vie spirituelle partagée en deux » se révèle d'une manière très caractéristique aussi dans l'évaluation économique des rentes de Dirk Löhr, avec la détermination des facteurs de production. Löhr justifie, certes, vis-à-vis de l'économie néo-classique, d'une manière proéminente l'autonomie qualitative du facteur de production « terre » (sol), pourtant il ne peut pas reconnaître comme entièrement valable le facteur de production « capital ». Travail et sol sont pour lui des facteurs de production originaires, alors que le capital lui apparaît comme un facteur de production dérivé du jeu d'interaction du travail et du sol.<sup>13</sup>

Cette manière de concevoir est tout à fait conséquente, lorsque seule la réalité visible des facteurs de production est prise en considération. Alors le bien capital apparaît en effet comme un résultat du travail sur la nature, qui peut être à tout moment accru par des mesures appropriées. Avec le sol, cette augmentation n'est pas possible. C'est pourquoi le droit de propriété non-restreint du sol et d'autres droits semblables, conduisent à la formation de la rente. Löhr montre que la naissance de cette rente ne dépend pas, en général, des productions que le propriétaire a retirées du sol, mais pour l'essentiel, au contraire, de ce qui se produit dans l'environnement de la « terre » au moyen de la société.<sup>14</sup> Partant de cette raison, ces rentes ne devraient pas être absorbées à titre privé, mais au contraire affluer à la communauté. En se rattachant au réformiste américain du sol, Henry George, il ne développe pas seulement ici des propositions dignes d'être soumises à une réflexion, mais il se rapproche encore très fortement, à partir d'une perspective ordo-libérale, des vues intuitives de Rudolf Steiner dans ce domaine.

L'appropriation de terrain est une question, qui doit être réglementée par le droit. Elle est une question de pouvoir qui fut dans le passé le plus souvent réglée par la loi du plus fort. Dans une vie démocratique du droit, le besoin vit de créer un droit par lequel l'égalité des êtres humains reste garantie. La difficulté avec le droit de propriété du « sol » repose dans le fait qu'une fois créé sous certains points de vue, le droit de propriété, au cours des changements du temps, chavire en de nouvelles circonstances de pouvoir inégalitaires. La question fondamentale de Walter Eucken (Quelles institutions agissent de manière à équilibrer sans cesse de nouveau des rapports de force ?) qui est devenue critique avec Dirk Löhr sur le problème du sol, n'est donc pas si mal posée. Mais on ne peut y répondre si le penser prend simplement en compte le plan physique. L'évaluation de Steiner indique une voie qui inclut l'aspect spirituel au plan physique. Et de ce fait, Steiner peut aussi parvenir à une détermination autonome du capital en tant que facteur de production. Toutefois le facteur de production travail acquiert une toute autre détermination que celle existante dans la doctrine d'économie politique ordinaire, alors que le facteur de production sol est déterminé d'une manière parfaitement semblable à celle de Dirk Löhr.

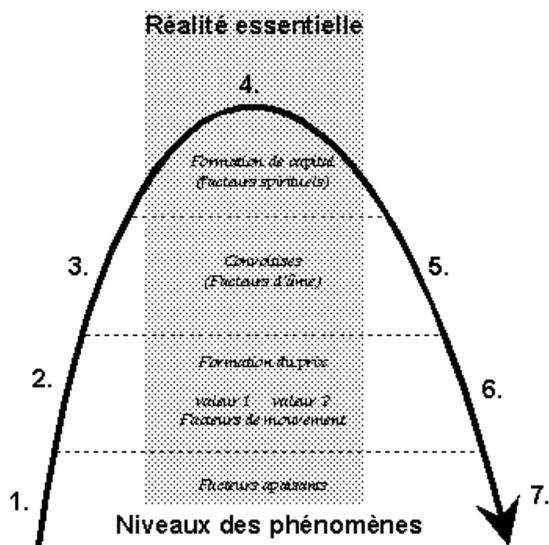
### Aspects de la composition du « Cours d'économie politique »

À l'intérieur de la composition des sept premières conférences du *Cours d'économie politique*, Rudolf Steiner place au centre la question de la formation de capital. Ce dernier peut seulement être reconnu dans sa pleine valeur comme facteur de production, que s'il est compris de l'intérieur, c'est-à-dire à partir de sa qualité spirituelle.<sup>15</sup> Si le capital est considéré purement de l'extérieur, alors il apparaît soit comme capital en argent ou bien comme capital réel, sous forme de moyens de production créés. Le cheminement des sept conférences mène d'une considération extérieure dans la première conférence, à une réalité, qui ne peut être qu'intérieurement configurée et vécue quant à

<sup>13</sup> Il s'agit seulement de deux facteurs de production et demi et non pas de trois, voir Löhr, à l'endroit cité précédemment, p.53, en particulier la remarque 48.

<sup>14</sup> Un droit de propriété sur les biens-fonds peut gagner fortement en valeur, lorsque, par exemple au moyen de mesures d'infrastructures de la main publique rendant l'environnement attractif. Rudolf Steiner renvoie à ces contextes pareillement dans le *Cours d'économie politique*. Bien sur, il le ramène en principe, à l'action de la vie de l'esprit, qui alors peut être mise à profit aussi en correspondance. Il donne l'exemple suivant, dans la seconde conférence : Dans une région, les terrains sont vraiment bon marché. Une société a dans son centre un homme passablement célèbre. Cette société s'achète à présent tous les terrains bon marché et incite ensuite l'homme célèbre à s'y construire une maison. Ensuite les terrains sont mis en vente. Ils sont à vendre essentiellement plus chers qu'ils n'ont coûté quand ils ont été achetés simplement du fait, que l'on a incité l'homme illustre à s'y construire une maison. » (*Cours d'économie politique*, à l'endroit cité précédemment, p.24).

<sup>15</sup> Voir Stephan Eisenhut : *Une vue intuitive du processus d'économie politique*, dans *Die Drei* 10/2011, pp.11 et suiv.



son essence et qui de là, ramène de nouveau à une considération des phénomènes extérieurs. Là où les choses surgissent dans l'apparition extérieure, elles dissimulent leur aspect essentiel du fait qu'elles en viennent au repos. Conformément à cela, Rudolf Steiner caractérise aussi, dans la septième conférence, comme facteurs apaisants les facteurs de production travail, capital et sol. Et juste au début de cette conférence, il désigne le problème méthodologique de la doctrine économique moderne : elle veut que ce qui est en mouvement, soit saisi au repos. Autrement dit : elle en reste à la considération des phénomènes extérieurs et essaye de tout appréhender par des formes du penser qu'elle a élaborées à l'appui de ces phénomènes.

#### Les sept premières conférences du *Cours d'économie politique dans leurs rapports entre elles*

Steiner emprunte une voie qui mène à quatre plans différents. Du plan des phénomènes extérieurs, il s'élève au plan du mouvement. À ce niveau, les concepts correspondants à ce plan sont formés : dans la seconde conférence les facteurs formateurs de valeur du processus économique (valeur 1 = travail sur la nature et valeur 2 = esprit sur le travail) et dans la sixième conférence, les facteurs de mouvement paiement, emprunt et don. Du plan du mouvement, il s'élève ensuite à un niveau qui a à faire avec les énergies d'âmes de l'être humain. Lorsque le travail est fait marchandise, alors cela se répercute sur les âmes des êtres humains, de sorte qu'ils se détournent les uns des autres et se comportent comme s'il pouvaient eux-mêmes s'approvisionner dans une économie de partage du travail (troisième conférence).<sup>16</sup> Si le capital devient marchandise, celui-ci éveille la convoitise chez l'être humain de le faire accroître ensuite de lui-même, ce qui économiquement lui fait perdre absolument tout sens. On en arrive de ce fait nécessairement aux stagnations du capital dans la nature (cinquième conférence) et au « *rent-grabbing* » qui lui est associé.<sup>17</sup> Cette absence de sens pour les intérêts de la communauté dépend cependant du fait que le capital n'est pas reconnu et configuré comme un facteur spirituel primaire. Sur ce plan, la quatrième conférence consacre tout son examen.

L'économie politique classique prend son départ directement des facteurs de production et les classent selon leur propre sorte de rendement. Le rendement du travail c'est le salaire, le rendement du sol c'est la rente et le rendement du capital, c'est l'intérêt. Avec cela on présume que travail, capital et sol peuvent être traités de la même manière que des marchandises sur les marchés. Mais cela ne correspond pas à la réalité du processus économique. L'application de tels concepts dans la vie effective crée bien entendu un semblant de réalité, qui a des répercussions très réelles sur la formation des prix. Le prix est le paramètre décisif d'une économie de marché. Si les prix sont faussés, ils ne peuvent plus être correctement interprétés par les participants au marché et leur commerce est conduit de manière erronée. La conséquence en est de lourdes nuisances économiques, sociales et écologiques.

#### Travail et salaire

Une doctrine d'économie politique conforme à la réalité a la tâche de développer des concepts par lesquels le processus économique se laisse ordonner de sorte que les possibilités de falsification du prix puissent être minimisées autant que possible. Une falsification fondamentale du prix est provoquée du fait que la relation entre employé et employeur est pensée comme un rapport de

<sup>16</sup> Voir Stephan Eisenhut : *Surmonter l'égoïsme économique en tant que problème de direction*, dans *Die Drei* 10/2012, p.56. [non traduit en français, *ndt*]

<sup>17</sup> Voir Stephan Eisenhut : *Consommation de capital, création d'argent et formation d'associations économiques*, dans *Die Drei*, 1/2012, pp.38 et suiv. [non traduit en français, *ndt*]

rétribution. Il y a à cela des raisons semblant très plausibles. Il est pourtant manifeste que l'employé offre son énergie de travail à l'employeur et reçoit en compensation un salaire. Le salaire est ainsi compris comme prix du travail. Et l'observation montre que lorsque trop d'êtres humains offrent un travail déterminé, alors le prix de ce travail s'effondre ; si au contraire, un type de travail donné suffit tout juste, alors il est payé plus cher. Cela *apparaît* ainsi de fait à l'observation extérieure comme si entre le travailleur salarié, qui vend son activité, et l'employeur qui la lui achète, avait lieu un échange sous forme d'argent.

La représentation qu'un travail puisse donc être échangé contre un salaire repose, selon Steiner, sur une formation conceptuelle peu conforme aux faits. L'objectif du processus économique, c'est de faire naître des produits qui correspondent aux besoins humains. Les besoins engendrent une tension formatrice de valeur. Il faut à présent des êtres humains qui reconnaissent de tels besoins et guident le travail de manière telle que des biens correspondants soient créés (esprit sur le travail / valeur 2). De même qu'il faut des êtres humains qui s'acquittent concrètement du travail aux moyens de production (travail sur nature / valeur 1). Sur cette voie, des produits sont créés par la répartition du travail qui ont une valeur parce qu'ils rencontrent des besoins réels. Ceux qui produisent les marchandises ont aussi pareillement des besoins qui doivent être satisfaits. Ils ne peuvent se les produire, ni faire don de leurs produits, car autrement ils devraient souffrir de la faim aussi longtemps qu'ils puissent les avoir produits de nouveau eux-mêmes — à moins qu'ils leur soient offerts et qu'ils les reçoivent en correspondance comme don d'un autre côté.<sup>18</sup> Une telle économie de don serait cependant inefficace parce qu'aucuns prix ne pourraient être formés pour les produits. Or les prix sont nonobstant le moyen de coordination le plus important dans une économie de répartition décentralisée du travail. Les êtres humains sont donc renvoyés pour de bonnes raisons à vendre leurs productions. C'est-à-dire qu'ils les échangent contre d'autres productions. Ces productions doivent s'évaluer mutuellement. Si personne ne doit mourir de faim, alors cette évaluation doit réussir de sorte que celui qui produit quelque chose pour d'autres en reçoive en contre-valeur autant qu'il lui est nécessaire pour en satisfaire ses propres besoins (et ceux de ses proches dont il a la charge) jusqu'à ce qu'il soit en mesure de reproduire une production de valeur équivalente. Dans ce cas, il se serait constitué un « prix juste ».

Mais à présent, dans notre monde économiques extrêmement complexe, des prix s'ajustent en maints endroits qui conduisent à ce que de très nombreux êtres humains souffrent de la faim ou bien pour le moins, s'approvisionnent très mal, quoiqu'ils fabriquent des produits durant de nombreuses heures de travail quotidien, que d'autres êtres humaines demandent bien volontiers. Autrement dit : les prix sont massivement faussés. Selon Rudolf Steiner la raison repose dans le fait que l'on inclut des choses dans la formation du prix qui ne peuvent pas du tout concrètement recevoir de prix. Ainsi le travail ne peut-il pas avoir de prix, simplement parce que, « pour préciser, nous ne pouvons pas du tout échanger du travail contre n'importe quoi ».<sup>19</sup> Car entre le travail et n'importe quoi, il y a « en vérité, aucune possibilité d'échange de valeur possible (...) Nous pouvons nous imaginer — et réaliser l'imagination, en laissant justement entrer la circonstance du salaire —, que nous payons le travail : en réalité nous ne faisons pas cela. »<sup>20</sup> Nous sommes donc à la besogne avec des illusions, lorsque nous achetons le travail. L'événement réel qui se trouve derrière l'illusion est tout autre : en vérité l'entrepreneur, lorsqu'il paye le salaire, rachète au travailleur sa production concrète, sa prestation. Il octroie ensuite à cette prestation, par son esprit d'entreprise, une plus grande valeur du fait qu'il peut la promouvoir à l'endroit de l'organisme social où elle peut être demandée à un prix déterminé.

---

<sup>18</sup> Une interprétation de la loi sociale fondamentale de Rudolf Steiner dans cette direction se trouve, par exemple, dans l'ouvrage de Bernhard Steiner : « *Argent et Karma* », Dornach 2010.

<sup>19</sup> *Cours d'économie politique*, à l'endroit cité précédemment, p.97.

<sup>20</sup> *Ebenda*.

Le paiement du salaire est, par conséquent, un achat caché.<sup>21</sup> À partir d'une autre perspective, on peut décrire l'achat des produits du travail par l'entrepreneur aussi comme une forme de partage du revenu entre direction et production du travail.<sup>22</sup> Car l'entrepreneur n'achète pas ces productions sur un marché, mais au contraire, il les achète à l'origine primordiale de la production avec l'objectif, de mettre les productions sur le marché. Des négociations de prix à l'origine sont donc *de facto* de pures négociations du partage contractuel. Si producteur du travail et direction d'entreprise pouvaient se rencontrer ici sur le terrain de l'égalité juridique, alors la direction d'entreprise devrait exposer quel prix final de vente sont à attendre dans les circonstances données, et combien de productions anticipées d'autres entreprises devrait être mises en œuvre avec ce qu'ils veulent revendiquer pour leur propre part. Les producteurs du travail feraient par contre savoir nettement ce qu'il leur faut pour pouvoir satisfaire leurs besoins conformément à la chose. Les revendications seraient par la suite égalisées mutuellement.<sup>23</sup>

### Sol et rente

La direction d'entreprise et les représentants des producteurs du travail ne peuvent pas toutefois aujourd'hui se rencontrer sur le terrain de l'égalité juridique, puisque les concepts conformes à la réalité de la doctrine économique actuelle ne permettent pas cela et établissent des relations de pouvoir qui engendrent des rapports inégaux. Car, de même que derrière le paiement du salaire, en tant qu'achat non reconnue conformément à la réalité, est cachée une production concrète, de même que se cache derrière la rente, qui échoit au détenteur d'un droit de propriété de biens-fonds, un rapport de pouvoir créé par le droit. Il est par conséquent nécessaire de comprendre comment ce rapport de force agit à l'intérieur du processus économique.

Qui dispose d'un droit de propriété sur la nature, celui-là détient un avantage vis-à-vis de tous ceux qu'il peut exclure de sa jouissance. Le problème c'est que seuls les biens de consommation peuvent être augmentés par le travail, mais pas la nature elle-même. Si tous les droits de propriétés sont accordés, ceux qui n'ont pas été élus par la destinée en sont pour leur frais pour parvenir à la possession d'un tel droit de disposition.

On s'est donc habitués aujourd'hui au fait que celui qui possède un tel droit, renoncera à cet avantage qu'à partir du moment où il en recevra un autre, par exemple une somme d'argent élevée à payer en une fois. Dans la « *Théorie du droit de disposition* », qui fut développée dans les années 1960, on a présenté même comme très plausible la raison pour laquelle il serait économiquement pleinement censé de déterminer le droit de propriété le plus précisément possible pour toutes choses. À la base de cette théorie reposent des observations de la psychologie du comportement. Elle part de l'hypothèse que les êtres humains ne seront économiquement actifs que s'il y reconnaissent un avantage pour eux-mêmes. Bien sûr celui qui en a la jouissance, doit aussi

---

<sup>21</sup> La déclaration de Rudolf Steiner, selon laquelle le paiement de salaire est un achat dissimulé (*Cours d'économie politique*, à l'endroit cité précédemment, p.97), est souvent interprétée comme si cela était la réalité actuelle, qui devrait être modifiée. Car, pense-t-on ainsi, à partir de la « loi sociale fondamentale » que l'on ne doit pas payer la prestation que produit quelqu'un. Steiner interprète cependant la loi qu'il a établie lui-même toujours autrement. Il ne s'agit pas que tous les êtres humains fassent don de leurs prestations et vivent des dons des autres êtres humains, mais au contraire qu'à l'achat, les prestations soient correctement payées.

<sup>22</sup> Dans *Les points essentiels de la question sociale* (1919) Rudolf Steiner parle dans ce contexte d'un « rachat d'une circonstance de règlement de compte au moyen d'une situation de partage contractuelle en rapport avec ce qui est produit par le directeur du travail et le travailleur, en lien avec la disposition d'ensemble de l'organisme social ». Et il complète : « Celui à qui, la part du rapport de production revenant au travailleur apparaît comme une part de salaire, cela est dû au fait qu'il ne perçoit pas que cette « part de salaire » (mais qui en vérité n'est aucunement un « salaire ») s'exprime en valeur de ce qui est produit d'une façon qui situe les conditions de vie sociale du travailleur vis-à-vis des autres membres de l'organisme social dans une relation toute autre que celle qui est née à partir d'une domination de classe unilatéralement et économiquement conditionnée. » (GA 23), Dornach 1976, p.136.

<sup>23</sup> Ici pourrait émerger l'objection qu'en effet, dans de telles circonstances, entrepreneurs et employés gaspilleraient bien trop de temps par des négociations de prix. Cela n'interviendrait toutefois que si un trop grand nombre de facteurs falsificateurs des prix pouvaient se faire prévaloir. Plus on parvient à maintenir en dehors de telles influences le processus d'économie politique, moins de temps sera consacré nécessairement à de telles négociations. Les êtres humains ont ensuite rapidement une vraie valeur d'expérience assurée et peuvent ensuite s'unir le plus souvent sans de plus grandes négociations. Et on pourrait même éviter les négociations de tarifs coûteuses d'usage courant aujourd'hui entre syndicats et associations d'entrepreneurs.

supporter les coûts que son activité engendre. Dans ces conditions, on profite au plus efficacement d'une chose si l'avantage de sa jouissance et l'inconvénient des coûts qui en résultent ne peuvent pas être séparés l'un de l'autre. L'arrière plan psychologique est tel que l'être humain est enclin à transférer (externaliser) les coûts d'une jouissance sur la collectivité, tandis qu'il veut en empêcher (internaliser) personnellement les produits, cela va de soi. L'externalisation des coûts se produit partout où le droit de jouissance d'une chose n'a pas été clairement nettement et individuellement coordonné. Si par exemple des droits d'exploitation exclusifs des pêcheries étaient renforcés, alors cela ne mènerait pas à une sur-pêche. Car le possesseur du droit pourrait en exclure d'autres flottes de pêche et pour des raisons économiques, il devrait lui-même faire attention que l'effectif en poissons puisse se régénérer de nouveau. Même le droit de vente, comme on le croit, pose l'incitation à maintenir l'effectif de pêche. Car la valeur des pêcheries devraient encore être attractives à un acquéreur ultérieur. Personne ne serait prêt à payer un prix pour une pêcherie vidée de ses poissons. C'est pourquoi, si les États définissaient précisément les droits d'exploitation sur la nature, on pourrait activer une politique environnementale très efficace. On essaye de résoudre pour ainsi dire au moyen du renforcement de la forme marchande du droit de propriété les problèmes que la forme marchande des droits de propriété a tout d'abord engendrés. On ne voit pas à l'occasion que sur cette voie, on ne peut jamais arriver à internaliser tous les coûts. Bien plus, des coûts prennent même naissance par des définitions déterminées à de tout autres endroits, dont l'effet n'est pas pris en compte.<sup>24</sup>

Steiner indique une voie du comment la forme marchande du droit de propriété peut être surmontée en de tels « *assets [biens, ndt] critiques* ». Si de tels droits de propriété étaient configurés de sorte qu'ils pourraient être traités comme des biens de consommation, alors ceci provoquerait le fait que les rapports de droit et de pouvoir interviendraient trop fortement dans le processus économique. Des groupes bien organisés en reçoivent par là la possibilité d'imposer leurs intérêts à l'encontre des groupes plus faiblement organisés. Rudolf Steiner ramène l'origine des conditions actuelles de la propriété au déploiement de tels intérêts de pouvoir. Des groupes armés se sont appropriés à l'origine les biens-fonds par conquête et se les sont partagés entre eux. Ce qui était autrefois imposé par les armes, est de manière prépondérante atteint aujourd'hui par de gros moyens financiers. C'est pourquoi les élites financières veillent à ce que les États configurent les droits de propriété de sorte que leurs campagnes financières de conquête des biens-fonds restent largement possibles. L'effet de ces conditions de droit et de pouvoir créés par conquête c'est que « la personne concernée, qui a le libre droit de disposition sur les biens-fonds, s'accommode mieux elle-même qu'elle indemnise les autres qu'elle attire au travail, et qui lui livrent les produits de leur travail. » C'est-à-dire qu'elle est dans une position de force en situation de refuser une prix juste pour les produits. Rudolf Steiner décrit ici un contexte tout à fait fondamental : si le concept de commerciabilité, qui est conforme à la nature des résultats du travail sur la nature, et donc les productions, est utilisé aussi sur le travail qu'aussi bien sur la nature elle-même, alors on crée la base pour des processus massifs de détérioration. La possibilité de l'exercice individuel du pouvoir est aussi nonobstant dans certaines limites une nécessité sociale, si quelqu'un veut devenir actif pour d'autres au plan de l'entrepreneuriat. C'est la mission de la vie juridique de déterminer ses limites afin que certains groupes ne soient pas favorisés et d'autres désavantagés. Pour cela une connaissance exacte est requise de la manière dont les conditions du droit et du pouvoir agissent au sein de l'économie politique.<sup>25</sup>

---

<sup>24</sup> Dirk Löhr, dont j'ai repris ici l'exemple de la pêcherie, a indiqué toute une série de tels coûts non pris en compte, qui ramènent tous aux engorgements du processus d'économie politique, qui sont provoqués par ce genre rapports de force créés.

<sup>25</sup> Le contexte fondamental des positions de pouvoir et de falsification des prix pour les productions du travail exposé ici pourrait être compris comme si les « méchants » entrepreneurs voulaient retenir le salaire des pauvres travailleurs. La plupart des entrepreneurs d'entreprises moyennes préfèrent bien volontiers payer correctement les prestations de leurs collaborateurs, si seulement ils le pouvaient. Pourtant ils doivent eux-mêmes payer, dans les prestations préalables qu'ils incluent, les rentes d'autres possesseurs de droits. Il se peut qu'en de tout autres endroits ils soient avantagés par ces droits, pourtant ce serait arbitraire de calculer cet avantage dans les productions de l'entreprise. Lorsque dans l'ensemble du système, une grande partie des rapports tirés du processus de production de l'économie politique est ainsi

## Capital et intérêt

Pour comprendre plus profondément l'effet du droit de propriété des « biens-fonds » faussement structurés, le troisième facteur de sérénité, le capital, doit aussi être inclus dans la considération. Ici aussi on parle du fait que le capital peut être acheté et vendu. Celui qui achète une action, échange son capital en argent contre un capital réel. Car les actions ne sont rien d'autre qu'un droit fragmenté de propriété.<sup>26</sup> L'investisseur financier « achète » donc une partie en moyen de production. De la même manière un « investissement » en biens-fonds peut être compris en terme d'achat de moyens de production. La théorie d'économie politique néoclassique ne différencie pas du tout, pour cette raison, entre sol et capital ; elle ne connaît encore que les facteurs de production travail et capital. Avec cela, elle a aussi fait disparaître la différence entre rente et intérêt.

Steiner distingue très précisément entre la rente foncière et l'intérêt. La rente est une sorte de revenu, auquel il n'y pas de prestation en échange. Ici les conditions de droit et de pouvoir agissent dans le processus d'économie politique. L'intérêt est un service rendu en échange d'un prêt de capital. Au contraire de Dirk Löhr, Steiner développe le concept de capital comme originaire, et donc facteur de production ayant toute sa valeur. Le capital n'est pas simplement la somme des biens capitaux. Le « capital réel » est purement et simplement le côté extérieur visible du capital. Le côté intérieurement non-sensible, c'est l'espace de liberté spirituelle, qui est créé par le refoulement du travail sur la nature au moyen de l'esprit organisateur.<sup>27</sup> Les biens capitaux sont d'abord des marchandises comme tout autre bien aussi, qui doivent naturellement être achetés au marché.<sup>28</sup> Ils perdent leur caractère de marchandise dans le moment où ils sont incorporés dans l'entreprise, de sorte que la production de biens de consommation devient possible. L'esprit d'inventeur et l'esprit d'entrepreneur obtiennent en cela qu'on puisse travailler de manière efficiente. Cela se renverse dans la formation de capital en argent. Le capital en argent ne peut cependant être que prêté ou donné. Prêter, au sens de l'économie politique, ne se produit que là où du capital est ré-engagé pour créer de nouvelles conditions de production. Le prêt transpose d'abord l'esprit entrepreneuriale dans la situation d'intervenir en réorganisant le processus d'économie politique. La confusion entre rente et intérêt apparaît dans l'instant où du capital n'est plus prêté, mais directement utilisé à l'achat de biens-fonds, ou autres, de droits de propriété actuels copiés sur les droits de propriété de biens-fonds (patentes d'entreprise). Car cet événement d'achat ne vise qu'à acquérir des droits de rente durables. Cet événement socialement nuisible, Steiner le caractérise dans la 7<sup>ème</sup> conférence comme une continuation des anciennes circonstances de conquête, qui mènent à ce qu'on délivre au conquérant plus que celui-ci concède aux autres.<sup>29</sup> Ceci n'est cependant rien d'autre qu'un *don contraint* : « Vous avez ici donc foncièrement le comportement du don faisant son entrée, si ce n'est justement que la personne concernée qui doit faire le don, ne le fait pas volontairement, mais s'y voit forcée au contraire. Un droit forcé fait donc son apparition ».<sup>30</sup>

Des conditions de droits faussement configurées mènent par conséquent à de faux dons et donc contraints par les circonstances de la force. Au contraire du don libre ceux-ci se répercutent nécessairement sur le relèvement du prix d'échange des produits, qui sont engendrée sur les biens-fonds.

Pourquoi en est-il ainsi ? Admettons que l'on parvienne à l'intérieur d'une plus grande région économique à instaurer des circonstances, par lesquelles les prix n'ont pas été le plus possible faussés. On ferait donc attention qu'à toute production matérielle demandée s'ensuivît aussi une

---

absorbée par des possesseurs de rentes, qui sont improductifs, il ne reste plus d'espace de jeu suffisant chez l'entrepreneur individuel pour le paiement concret des productions.

<sup>26</sup> Le droit de propriété en entreprise est un droit copiés du droit de propriété en biens fonds. Selon Dick Löhr, on ne devrait donc pas parler ici de capital, mais au contraire de « terrain au sens large ». Steiner considère cela d'une manière analogue.

<sup>27</sup> Voir Stephen Eisenhut : *Une vue immédiate du processus d'économie politique*, dans *Die Drei*, 10/2011, pp.11 et suiv. [non traduit en français, ndt]

<sup>28</sup> Ils peuvent naturellement aussi être revendus, lorsqu'ils deviennent plus utiles dans l'entreprise.

<sup>29</sup> Voir *Cours d'économie politique*, à l'endroit cité précédemment, p.99.

<sup>30</sup> *Ebenda*, p.100.

rémunération adéquate. Par contre, on arrêterait avec succès toute tentative de conserver le capital dans les droits de propriété mentionnés, par une configuration avisée de ces droits. Pour des groupes bien organisés, il ne serait plus possible dans ces conditions d'investir leur capital pour en retirer un revenu de rente. À savoir que des investissements seraient purement et simplement possibles dans l'économie réelle. Ceux-ci n'auraient de sens que s'ils servaient aussi à l'amélioration de la satisfaction des besoins matériels. Les entreprises ne pourraient donc accepter qu'une quantité limitée de capital pour laquelle, elles sont prêtes à payer un intérêt.<sup>31</sup> Le capital allant au-delà pourrait, par manque de possibilité de placement, ne plus être encore que donner librement.<sup>32</sup> Les dons authentiques agissent de sorte que l'argent afflue dans le domaine où sont réalisées de libres productions spirituelles ou bien ces dons doivent être utilisés à pourvoir les êtres humains qui ne sont pas en situation de travailler. Ils n'ôtent rien à personne.

Faisons le pas suivant, des groupes bien organisés parviennent à faire valoir leur influence sur la vie juridique de manière telle que de nouveau le prélèvement d'un rente leur soit possible. La falsification du prix, qui apparaît à ce moment-là, aurait l'effet suivant : celui qui pouvait échanger jusque-là ses productions au juste prix, remarquerait que certains produits sont devenus plus chers. Cela étant, la baisse ou l'élévation d'un prix dans une économie de marché signale, normalement, une modification des besoins. Les entreprises peuvent y réagir en augmentant ou en diminuant la production. On parvient à des processus normaux d'adaptation. Dans ce cas, l'augmentation du prix n'est pas la conséquence d'une demande plus élevée d'un produit ou de possibilités de diminution de la production, mais résulte, au contraire simplement du fait que l'on doit encore prélever un supplément de rente sur le prix. Pour celui qui tient prêtes les productions, cela signifie une dépréciation de son revenu. Pour maintenir celui-ci au niveau habituel, il doit à présent offrir plus de productions, ce par quoi il se met à travailler avec « l'investisseur financier ». Plus on doit calculer des suppléments de rente dans le prix, plus ceux-ci deviennent impénétrables. Les consommateurs sont de plus en plus enclins à faire pression sur les prix. D'un côté, tout devient plus cher et on souhaiterait quelque peu épargner, de l'autre, l'impression naît qu'avec les prix, ce sont d'abord des rentes de grands propriétaires qui sont payés. En outre, ceux qui produisent librement dans le domaine spirituel voient leur revenu diminuer. Cela entraîne que des gens, qui ont de bonnes dispositions pour la libre vie de l'esprit, ne les développent pas et au lieu de cela recherchent des modèles d'affaires différents plus productifs. De ce fait de plus en plus de productions sont offertes pour lesquelles aucuns besoins ne sont existants. Ceux-ci doivent donc être d'abord éveillés, ce par quoi les productions de la branche publicité se météorisent. En même temps, une sorte de vide spirituel prend naissance qui incite de nombreux êtres humains à rechercher des satisfactions de remplacement.

L'absorption correcte d'une rente par des dons libres crée la possibilité d'une coordination très efficace de la vie économique. Par contre, la fausse absorption de rente par inclination égoïste — et donc par une vie spirituelle non libre — rend plus cher le processus d'économie politique. Car en de nombreux lieux, des processus de productions sont stimulés — dont la seule et unique raison d'être se trouve dans le tirage d'un revenu — lesquels ne seraient ni produits ni demandés, si pour les productions nécessaires des prix justes pouvaient être payés. Une fausse absorption de rente est aussi de nouveau la conséquence de la configuration du droit de propriété du sol au sens le plus vaste du terme. L'ordolibéralisme, qui s'est développé plus avant, recherche des moyens d'équilibrer correctement les rapports de pouvoir créés par le droit de propriété. Pourtant il se meut à l'intérieur de formes du penser qui ont été acquises à l'appui de la description extérieure de la vie économique. Ces formes du penser sont secourables là où il s'agit de la transposition technique d'idées dans la vie extérieure. Elles ne peuvent pas être directement transposées par l'État de droit,

---

<sup>31</sup> Intérêt et intérêts composés sont considérés de manière multiples comme la source du mal social. On ne perçoit pas à l'occasion que le paiement réel de l'intérêt du capital est toujours la conséquence d'un investissement. Si les investissements dans la « terre » sont possibles, alors l'intérêt en résultant et le revenu d'intérêt composé, sont en réalité des revenus de rente. Par l'interdiction de l'intérêt, les problèmes du capitalisme ne se laissent pas résoudre. Il est beaucoup plus efficace de juguler le *rent-grabbing* [voir plus haut, *ndt*].

<sup>32</sup> Bien sûr, des mesures doivent être prises dans ce cas, de sorte que les possesseurs du capital ne puissent le stocker et par conséquent le retirer de la circulation de l'argent.

qui est dominé actuellement par une vie de l'esprit faisant valoir ses intérêts particuliers. Cette dernière ne peut être dépossédée que si une vie spirituelle est développée, dont les intérêts communs sont vraiment représentés. Ceci n'est possible qu'à partir d'une évolution ultérieure du penser. Car ce n'est pas la représentation banale de l'intérêt commun qui est déterminante, mais au contraire, l'association vivante du penser humain d'avec les énergies spirituelles, qui servent la communauté humaine.

Seule la technique morale d'un ordolibéralisme qui a continué d'évoluer *et* l'imagination morale d'un penser qui a continué d'évoluer, peuvent surmonter le dualisme de l'État-économie et à côté de l'État et de la vie économique, créer une vie spirituelle qui n'intervient pas directement dans la découverte politique d'une résolution et peut nonobstant indiquer quelles formes du droit créent des conditions rendant la vie possible.

**Die Drei, n°5/2014.**

(Traduction Daniel Kmiecik)

**Stephan Eisenhut**, né en 1964 à Coblenche, études en économie politique à Fribourg en Brisgau, thème de recherche sur *Les fondements de science spirituelle en science social chez Rudolf Steiner*, formation d'instituteur à Mannheim, 1997-2000 enseignant à l'école Rudolf Steiner *Mittelrhein*, depuis 2001 gérant de la société de publications Mercurial (GmbH) — Adresse c/0 mercurial-Publikationsgesellschaft mbH, Alt-Niederursel 45, 60439 FRANKFURT, Courriel : [gf@mercurial.de](mailto:gf@mercurial.de).